

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC**

Le 6 août 2018 avait lieu une réunion ordinaire du conseil municipal tenue à 20h00 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse, les conseillers : François Théberge, Berthold Allard, Jean Ouellet et Jules Bernier.

Étaient absents : Les conseillers Michel Gagnon et Martin Hudon ainsi que le secrétaire-trésorier, Tim St-Pierre.

Pauline Tremblay, secrétaire-administrative, était aussi présente.

18.08.113 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean Ouellet
et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

18.08.114 EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUILLET 2018

ATTENDU QUE le conseil municipal a déjà pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 juillet 2018;

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal du 9 juillet 2018.

18.08.115 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUILLET 2018

Il est proposé par monsieur Jules Bernier
et résolu unanimement :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 juillet 2018 avec les corrections suivantes :

« Aux résolutions 18.07.97, 18.07.98, 18.07.99 et 18.07.100, remplacer les termes *réunion ordinaire* pour *réunion extraordinaire* »

18.08.116 COMPTES

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

D'accepter la liste de comptes numéro 7, juillet 2018, au montant total de 91 794.05 \$, démontrant une liste des comptes payés au montant de 34 655.65 \$, une liste des salaires payés au montant de 26 241.26 \$, une liste des comptes à payer au montant de 28 873.74 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer les comptes.

Est également accepté, la liste de comptes pour Gestion Vie d'enfant 0-5 ans au montant de 2 023.40 \$.

** *CORRESPONDANCE*

Madame Denise Lamontagne, mairesse, procède à la lecture de la liste de la correspondance et le sujet suivant a fait l'objet d'une résolution :

18.08.117 AUTORISATION DE PASSAGE DU CHALLENGE CYCLISTE DES BLEUETS

Il est proposé par monsieur Jean Ouellet
et résolu unanimement :

D'autoriser le passage sur le territoire de la municipalité du Challenge cycliste des Bleuets Desjardins qui aura lieu le dimanche 2 septembre 2018.

** *FIN DE LA CORRESPONDANCE*

18.08.118 AUGMENTATION DE L'EMPRUNT TEMPORAIRE DE 500 000 \$ À 630 000\$ - PONCEAU 68 SUR LE CHEMIN DE LA CHUTE-BLANCHE

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 4 juin 2018, la Municipalité a résolu de faire un emprunt temporaire de 500 000 \$ afin de financer les deux projets admissibles au programme de subvention de la T.E.C.Q, représentant une dépense totale de 500 000\$;

ATTENDU QUE la Municipalité va également effectuer des travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin de la Chute-Blanche à la fin du mois d'août et que ces travaux seront subventionnés à 90 % par un programme du M.T.Q.;

ATTENDU QU'en attendant la réception du financement, représentant environ 130 000 \$, la Municipalité devra payer ses fournisseurs;

Il est proposé par monsieur Francois Théberge
et résolu unanimement :

D'augmenter l'emprunt temporaire, initialement prévu à 500 000 \$, à un montant de 630 000 \$ afin de couvrir la totalité des travaux subventionnés des prochains mois.

18.08.119 ACHAT DE LA FAUCHEUSE ELKAER

Il est proposé par monsieur Francois Théberge
et résolu unanimement :

De faire l'achat d'une Faux ELKAER HK 2000-5 avec moteur hydraulique, couteaux de 3.5 mm avec une attache ELKAER HK-EX extensible, au montant de 12 150 \$ plus taxes, tel que décrit à la soumission de l'entreprise Samson Canada inc.

** ***AVIS DE MOTION – Règlement d'emprunt pour les travaux de remplacement du ponceau 68 sur le chemin de la Chute-Blanche***

Monsieur le conseiller Jules Bernier donne AVIS DE MOTION et fait la présentation du projet de règlement d'emprunt ayant pour but de financer une dépense d'environ 130 000 \$ concernant le remplacement du ponceau 68 sur le chemin de la Chute-Blanche. Ce montant de 130 000 \$ sera subventionné en totalité par le programme R.I.R.L. du M.T.Q., mais sera déboursé sur une période de 10 ans. C'est pourquoi le règlement d'emprunt est nécessaire.

18.08.120 ADOPTION DE LA LISTE DES PROJETS À PRIORISER DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE STE-JEANNE-D'ARC

CONSIDÉRANT QUE le fonds de la ruralité provenant de la MRC Maria-Chapdelaine, représentant un montant de 8 000 \$ pour l'année, a été délégué pour l'année 2018 à la Société de développement de Ste-Jeanne-d'Arc pour qu'ils puissent appuyer des projets locaux;

CONSIDÉRANT QUE les demandes sont reçues et analysées par le conseil de la Société de développement et qu'une recommandation est ensuite faite au conseil de la municipalité pour approbation finale;

CONSIDÉRANT QUE la liste des projets à prioriser par la Société de développement doit être adoptée par le conseil municipal de Ste-Jeanne-d'Arc;

CONSIDÉRANT QU'il y ait possibilité d'ajouter des projets à prioriser durant l'année 2018.

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

D'approuver la liste de projet à prioriser pour l'année 2018, tel que présentée au conseil municipal.

18.08.121 OFFRE DE SERVICE – INGÉNIEUR RÉFECTION DES CONDUITES DE LA RUE PRINCIPALE – TRONCONS SI-009 ET SI-0034

ATTENDU QUE la municipalité a un projet de réfection des conduites d'eau et d'égouts sur la rue Principale et qu'elle a demandé une soumission pour l'ingénierie du projet, c'est-à-dire la réalisation des relevés, du dimensionnement, des plans et devis pour les travaux de réfection des conduites sur les tronçons SI-009 et SI-0034;

ATTENDU QUE dû au montant en cause, la municipalité a décidé d'y aller de gré à gré;

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de *MSH Services conseils* au montant de 12 375 \$ plus taxes.

D'autoriser le directeur général à signer l'acceptation de l'offre de services et de communiquer avec la firme d'ingénieur pour la suite du projet.

**** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h50, monsieur François Théberge propose la levée de l'assemblée. Acceptée à l'unanimité.

Denise Lamontagne, mairesse

Pauline Tremblay, secrétaire-administrative